

Image not found or type unknown



Emploi spécifique sur concours fonction territoriale

Par **georgio**, le **02/10/2008** à **10:45**

j'ai été recruté sur concours dans un emploi spécifique Professeur Formation musicale à 16 heures dans un conservatoire municipal.
Je suis titulaire depuis 25 ans.
En cas de manque d'effectif d'élèves, le maire peut-il réduire l'horaire et le salaire ?
En cas de fermeture de ce poste est-on reclassé, par qui et où ?